

tive nécessaire, et des recours de l'industrie contre des règlements et des directives de l'administration.

Je voudrais signaler ici que la Chambre a approuvé presque à l'unanimité les dispositions techniques de la loi à l'étude. Que nous réserve l'avenir quant aux gisements situés au large? Nous ne pouvons le dire avec certitude, car c'est la tombe liquide du marin (Davy Jones's locker) qui recèle la réponse. Comme je l'ai déjà dit, on ne peut prévoir quand aura lieu une découverte importante—ce pourrait être demain.

Il ne faut plus considérer la mer comme étant déserte et stérile, et c'est ce que font nos océanographes, nos géologues et nos géophysiciens. Même si des termes comme «au large» et «plateau continental» sont employés couramment, peu de Canadiens encore ont une idée précise de ce qu'ils veulent dire. Il faut se représenter, si vous voulez, une partie de notre territoire comme si elle était couverte d'une couche d'eau salée relativement peu profonde. La profondeur moyenne de l'eau au-dessus des grands bancs de Terre-Neuve est inférieure à la profondeur maximum du lac Erié qui est de loin le moins profond des Grands lacs. Avec la technologie moderne du pétrole, l'exploration à ces niveaux est devenue chose courante. Et ces plateaux continentaux sont vastes, leur superficie atteignant environ 40 p. 100 de la surface de notre territoire. Réfléchissez-y—d'un seul coup, la surface exploitée en ressources minérales de notre pays s'est accrue de plus d'un tiers. Il est vrai que la majeure partie du plateau continental dans l'Arctique est recouverte de glace et qu'elle est d'un accès difficile, mais les scientifiques du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'étudient déjà en profondeur. C'est en effet la découverte de pétrole dans l'Arctique américain, sur la côte de l'Alaska, à moins de 200 milles de la frontière canadienne, qui a éveillé un intérêt sans précédent tant pour l'exploration que pour la navigation dans l'Arctique.

● (12.10 p.m.)

Non seulement nos plateaux continentaux sont accessibles à l'exploration des ressources minérales, notamment du pétrole et du gaz, mais leur constitution géologique est pleine de promesses du point de vue de la prospection. Une bonne partie du plateau continental canadien consiste en roc sédimentaire du type de celui où l'on trouve le pétrole. L'Association canadienne du pétrole a estimé dernièrement que les réserves de pétrole du plateau de la côte est, à lui seul, et en ne s'en tenant qu'aux secteurs où l'eau ne dépasse pas 200 mètres de profondeur, s'élèvent à 25 milliards

[M. Orange.]

de barils de pétrole et à 150 trillions de pieds cubes de gaz, et ce, sans tenir compte des vastes secteurs où l'eau est plus profonde. En fait, les plateaux continentaux du Canada reposent sous des eaux bien plus profondes que 200 mètres, en nombre d'endroits.

Il s'agit de chiffres vraiment astronomiques qui dépassent l'imagination; mais les progrès scientifiques et techniques réalisés ces dernières années et ces derniers mois ont prouvé que les sceptiques ont tort et que les visionnaires ont raison. Il est vrai que nous savons encore peu de choses sur la géologie des régions situées au large de nos côtes—moins en fait que sur la géologie de l'Alberta à la veille de la fameuse découverte de pétrole à Leduc en 1947. Les lacunes dans nos connaissances sont cependant rapidement comblées par les scientifiques du secteur public et privé, sans oublier ceux du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Dans le domaine de l'exploration, l'activité s'est accrue de façon phénoménale. Pour la seule côte est, la région au large qui fait l'objet de permis fédéraux d'exploration couvre maintenant 260 millions d'acres, environ deux fois la superficie des quatre provinces de l'Atlantique réunies, y compris le Labrador, et forme une ceinture ininterrompue de quelque 2,000 milles, depuis le golfe du Maine jusqu'aux grands bancs et de là au détroit d'Hudson. Au total, environ 500 millions d'acres font maintenant l'objet de permis d'exploration pour la recherche de pétrole et de gaz au large des côtes. Ces permis visent donc plus de la moitié de la marge submergée du Canada. Inutile de signaler que cette activité apporte déjà d'importants avantages économiques aux régions côtières, surtout le long de l'Atlantique, et que ces avantages se multiplieront avec la découverte de quantités marchandes de pétrole et de gaz.

Cependant, l'amplitude même de ces activités et leurs conséquences économiques et sociales nous contraignent à les soumettre à un examen des plus minutieux et de les considérer dans le cadre le plus large possible, dans le temps et dans l'espace. Nous avons affaire ici à un patrimoine national qui doit être consacré non seulement au bien-être immédiat du peuple canadien mais aussi à celui des générations encore à naître à qui nous devons rendre compte de ces ressources non renouvelables, réelles ou potentielles et dont nous sommes les gardiens. Voilà qui fait réfléchir et qui exige une attitude prudente et sage. Je crois que le bill à l'étude remplit ces conditions.

En conclusion, monsieur l'Orateur, comme c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a parrainé ce bill, il semble